



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 14-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Avenue des Paudex – Rue du Bugnon  
Création d'un giratoire

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Jeudi 10 février 2022 à 20h15,

Buvette de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le 3 février 2022

PRÉAVIS N° 14-2022

Avenue des Paudex – Rue du Bugnon  
Création d'un giratoire

---

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Situation géographique.....</b>	<b>2</b>
2.1	Site.....	2
<b>3</b>	<b>Aménagement.....</b>	<b>2</b>
3.1	Nature des travaux .....	2
3.2	Carrefour giratoire, géométrie.....	3
3.3	Mouvement de circulation et capacité .....	3
3.4	Planning.....	3
<b>4</b>	<b>Devis général des travaux.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Incidences financières .....</b>	<b>5</b>
5.1	Dépenses thématiques .....	5
5.2	Investissements.....	5
5.3	Plan des investissements .....	5
5.4	Coût du capital .....	5
5.5	Compte de fonctionnement.....	6
<b>6</b>	<b>Conclusion de la Municipalité.....</b>	<b>6</b>

Renens, le 17 janvier 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la réalisation d'un giratoire en remplacement du carrefour Bugnon-Paudex pour améliorer la sécurité des utilisatrices et utilisateurs de ce secteur.

## **1 Préambule**

Depuis de nombreuses années déjà, le carrefour rue du Bugnon/avenue des Paudex présente des problèmes de sécurité de par sa conception et sa taille.

Le renforcement de la ligne de bus tl N°18 empruntant ce croisement et drainant de nombreuses et nombreux piétons a été un élément déclencheur de la demande du renforcement de la sécurité de ce carrefour.

En raison de la géométrie existante, le choix s'est porté sur la réalisation d'un giratoire qui s'inscrit entre les bords de chaussée existants.

Ces travaux constituent également une opportunité de diminuer l'emprise routière par de la végétalisation afin de limiter l'effet d'îlot de chaleur et contribuer à la qualité de vie en ville pour les habitant.e.s riverain.e.s.

## **2 Situation géographique**

### **2.1 Site**

L'aménagement routier est situé à l'est de la Commune et concerne le carrefour entre la rue du Bugnon et l'avenue des Paudex; la limitation de vitesse sur ce tronçon est de 50 km/h.

## **3 Aménagement**

### **3.1 Nature des travaux**

Ces travaux consistent à créer un giratoire au carrefour rue du Bugnon et de l'avenue des Paudex tout en maintenant les niveaux actuels de la chaussée. Les trottoirs existants ne seront que peu touchés. Les arrêts de bus de la ligne 38 au sud du giratoire feront l'objet d'une modification et d'une mise aux normes des bordures afin de satisfaire à la norme sur les handicapés (LHand).

L'éclairage public a fait l'objet d'une étude photométrique par le SIE SA et sera donc adapté à la nouvelle configuration de la chaussée.

À l'ouest, le nouveau bord de chaussée permettra d'agrandir une zone verte aux pieds des arbres existants et les îlots seront végétalisés avec des plantes basses et graminées. La pastille centrale fera également l'objet d'une végétalisation.

La réalisation du giratoire projeté ne nécessite aucune emprise routière supplémentaire. Aucune modification altimétrique n'étant induite par le projet, l'aménagement projeté n'impliquera pas de modifications aux infrastructures souterraines situées dans le domaine public, hormis l'adaptation de la récolte des eaux claires au droit du giratoire où de nouveaux sacs de route seront posés. Ces derniers seront capables dans le futur de contenir une éventuelle installation de traitement, en fonction des volumes de circulation futurs.

Le projet routier a déjà fait l'objet d'un examen préalable auprès de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) et fera l'objet d'une mise à l'enquête publique (LRou, Loi sur les Routes) durant 30 jours, au premier trimestre 2022.

### **3.2 Carrefour giratoire, géométrie**

Le diamètre extérieur de 29 m a été retenu afin que le giratoire s'inscrive parfaitement dans la chaussée existante.

L'anneau central est dimensionné comme suit:

- diamètre de 14 m;
- une bande périphérique semi-franchissable d'une largeur de 2 m;
- un anneau de circulation d'une largeur de 5.50 m avec bordures biaisées.

La bande périphérique semi-franchissable sera réalisée en pépité claire afin de limiter les îlots de chaleur mais tout en laissant une surface circulaire disponible pour la giration des poids lourds (recommandations tl et DGMR). La bande périphérique permet également de freiner la vitesse des véhicules dans le giratoire.

Les grands angles entre les diverses branches d'entrée du giratoire sont favorables pour la visibilité à l'entrée, ce qui favorisera une meilleure sécurité pour les usagers et les usagères.

La largeur carrossable des voies entre éléments physiques durs (bordures) varie de 4 m à 4.50 m en fonction du gabarit et de la géométrie nécessaire pour les bus tl.

### **3.3 Mouvement de circulation et capacité**

Les bus des lignes tl N<sup>os</sup> 38 et 18 empruntent le présent carrefour de la rue du Bugnon et de l'avenue des Paudex.

Le giratoire proposé, permet les mouvements des véhicules légers et des camions répertoriés dans la norme VSS SN 40271a (vérification de la viabilité). Il permet également tous les mouvements des bus articulés et des camions semi-remorque européens. Ces éléments ont été vérifiés par les tl.

### **3.4 Planning**

La construction du giratoire est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, d'un éventuel recours lié à l'enquête publique et du temps nécessaire aux adjudications. Les travaux débuteront en avril 2022 au plus tôt, pour une durée d'environ quatre mois.

## 4 Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur l'entreprise la mieux classée selon les critères établis après contrôle de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 8 octobre 2021 au Centre technique communal.

L'établissement du projet, la surveillance des travaux, les métrés et les décomptes finaux seront exécutés par le service Infrastructures-Mobilité. Cette solution permet de mettre en valeur les compétences internes et d'éviter des honoraires d'ingénieurs.

### 1. Génie civil

a. Génie civil	CHF	455 000.-
b. Géomètre	CHF	3 000.-
c. Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>45 500.-</u>
Sous-total	CHF	503 500.-
TVA 7.7% arrondi	<u>CHF</u>	<u>39 000.-</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>542 500.-</b>

### 2. Éclairage public et plantations

a. Éclairage public	CHF	37 000.-
b. Plantations	CHF	30 000.-
c. Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>7 000.-</u>
Sous-total	CHF	74 000.-
TVA 7.7% arrondi	<u>CHF</u>	<u>5 700.-</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>79 700.-</b>

### 3. Signalisation et marquage

a. Signalisation et marquage	CHF	25 000.-
b. Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>2 500.-</u>
Sous-total	CHF	27 500.-
TVA 7.7% arrondi	<u>CHF</u>	<u>2 200.-</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>29 700.-</b>

### 4. Récapitulatif

Génie civil - total TTC	CHF	542 500.-
Eclairage public et plantations – total TTC	CHF	79 700.-
Signalisation et marquage – Total TTC	<u>CHF</u>	<u>29 700.-</u>
<b>Total général TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>651 900.-</b>
		=====

## **5 Incidences financières**

### **5.1 Dépenses thématiques**

Selon la loi actuelle sur la péréquation directe, la Ville de Renens aura la possibilité de récupérer par ce biais (dépenses thématiques) une partie des montants investis pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et transports. Le montant à récupérer équivaut à 75% (décompte définitif 2020) des dépenses thématiques qui dépassent 8 points d'impôts communaux. La somme à disposition des communes est plafonnée à 4.5 points d'impôts cantonaux, soit environ CHF 176.7 millions de francs.

Les coûts potentiellement admis dans le périmètre des dépenses thématiques représentent le 100% des travaux liés au génie civil, de la signalisation et du marquage. La récupération des thématiques se fera à raison de 1/15<sup>e</sup> par année de la valeur présente au bilan au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

### **5.2 Investissements**

Comme décrit au chapitre 4 « Devis général des travaux », le total des travaux pour la création d'un giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon se monte à **CHF 651'900.– TTC**.

En raison de la nature des travaux, cet investissement doit être réparti sur trois comptes, soit:

- N° 3820.1075.5010 – Giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon – Génie civil pour CHF 542'500.– TTC, amortissable sur 30 ans;
- N° 3820.1076.5010 – Giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon – Eclairage public et plantations pour CHF 79'700.– TTC, amortissable sur 20 ans;
- N° 3820.3063.5060 – Giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon – Signalisation et marquage pour CHF 29'700.– TTC, amortissable sur 10 ans.

### **5.3 Plan des investissements**

Le montant relatif à la construction du « carrefour Bugnon-Paudex » figure au plan des investissements (2021-2025), adopté par la Municipalité le 27 septembre 2021, comme suit: Section 3820 Mobilité « Carrefour Bugnon-Paudex » CHF 400 000.–, compte provisoire N° 3820.8047.5010.

Les différences s'expliquent par le fait que seuls les coûts de génie civil étaient comptés dans l'estimation mise au plan des investissements ainsi que par une forte augmentation des coûts de certaines matières premières (notamment les enrobés et les bordures).

### **5.4 Coût du capital**

A titre informatif, le coût moyen du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 34'815.– pendant 10 ans, de CHF 31'400.– pendant les 10 années suivantes et de CHF 26'220.– pendant les 10 dernières années. Ce coût se décompose de la manière suivante:

#### **Génie civil**

- CHF 26'220.–: amortissement CHF 18'083.– (CHF 542'500.– divisé par 30) pendant 30 ans, intérêts CHF 8'137.– (CHF 542'500.– divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 30 ans.

### **Eclairage public et plantations**

- CHF 5'180.-: amortissement CHF 3'985.- (CHF 79'700.- divisé par 20) pendant 20 ans, intérêts CHF 1'195.- (CHF 79'700.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 20 ans.

### **Signalisation et marquage**

- CHF 3'415.-: amortissement CHF 2'970.- (CHF 29'700.- divisé par 10) pendant 10 ans, intérêts CHF 445.- (CHF 29'700.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 10 ans.

### **5.5 Compte de fonctionnement**

Hormis le coût du capital, la création d'un giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

### **6 Conclusion de la Municipalité**

La Municipalité constate que ce secteur a évolué ces dernières années et que la sécurité doit y être améliorée. Construit dans une logique routière, il accueille aujourd'hui deux lignes de bus et de nombreuses et nombreux piétons. La réalisation de ce giratoire permet de simplifier le carrefour et de modérer la vitesse, ce qui est un atout supplémentaire en entrée de zone 30 dans sa branche sud. Le renfort de végétation dans cette zone très minéralisée apportera un supplément de qualité de vie aux passant.e.s et à la population riveraine, et contribuera à limiter les effets néfastes liés aux îlots de chaleur.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 14-2022 de la Municipalité du 17 janvier 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 651'900.– TTC** pour les travaux liés à la création d'un giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- Compte N° 3820.1075.5010 – Giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon – Génie civil, CHF 542'500.– TTC (amortissement 30 ans);
- Compte N° 3820.1076.5010 – Giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon – Eclairage public et plantations, CHF 79'700.– TTC (amortissement 20 ans);
- Compte N° 3820.3063.5060 – Giratoire à l'avenue des Paudex – rue du Bugnon – Signalisation et marquage, CHF 29'700.– TTC (amortissement 10 ans).

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

  
Jean-François Clément

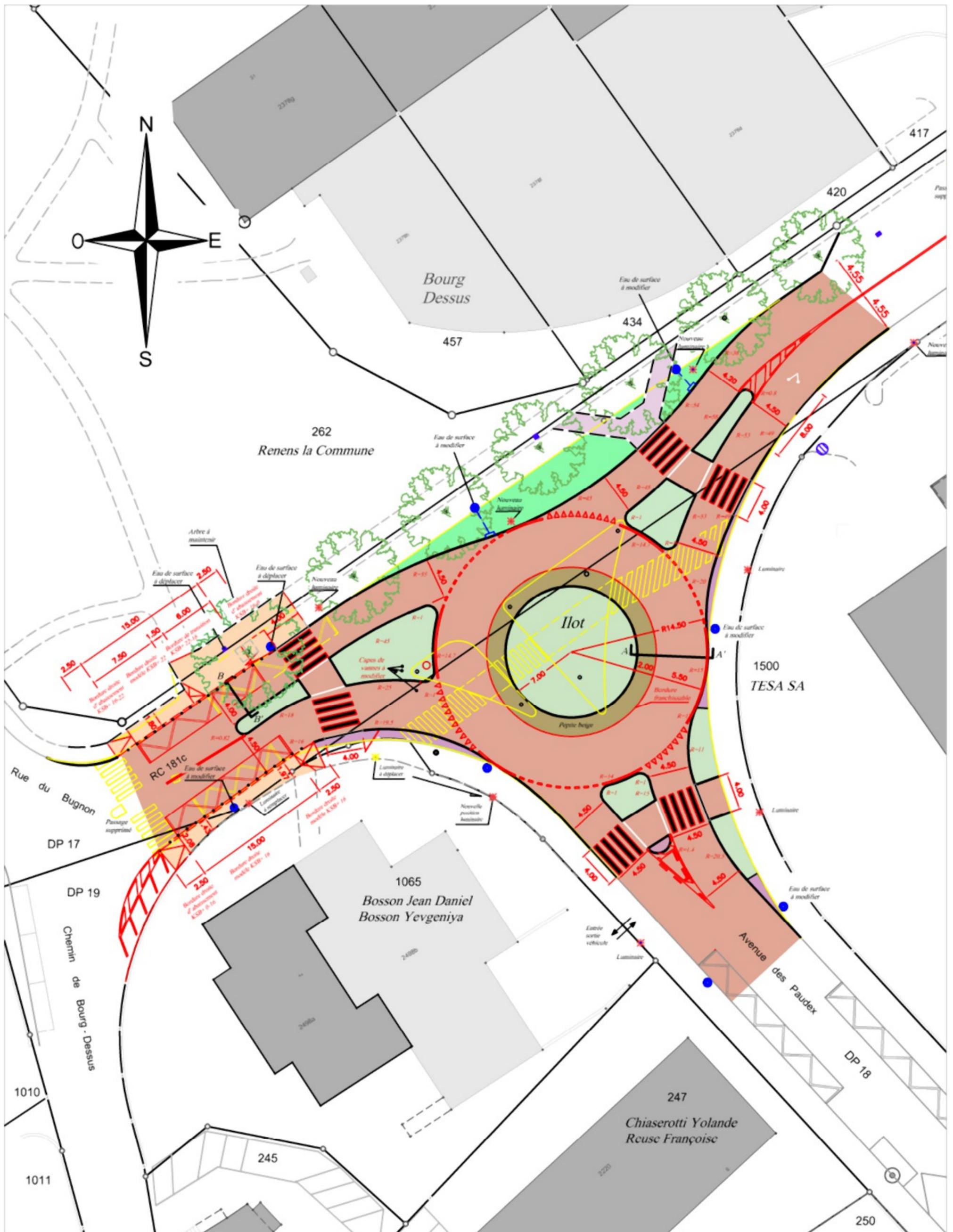
Le Secrétaire municipal:

  
Michel Veyre



Annexe: plan de situation

Membres de la Municipalité concerné.e.s: - M. Jean-François Clément, Syndic  
- Mme Tinetta Maystre



## Plan de situation Aménagement d'un giratoire

Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
26.11.2021	GG		A4		

Service infrastructures - mobilité - Rue du Lac, 14 - 1020 Renens - Tél.: 021 632 74 02 - www.renens.ch - email: infrastructures@renens.ch

Etabli sur la base des données cadastrales

